



Fiche
pédagogique
N° 2D

Fiche pédagogique du projet DACEFI-2

Module 2

Renforcement des entités de gestion

La création et la gestion d'un compte en banque

Contexte de la réunion

Le projet DACEFI-2 développe des alternatives communautaires à l'exploitation forestière illégale en soutenant notamment la création de forêts communautaires. La gestion de ces dernières nécessite des compétences dont les communautés rurales ne disposent pas toujours.

Cette fiche pédagogique d'activité vise à former les entités juridiques en charge de la forêt communautaire à une meilleure gestion des ressources financières générées par la forêt. Elle fait suite à la fiche pédagogique d'activité n°2B : formation en comptabilité villageoise.

Objectif opérationnel

Appuyer les entités de gestion de forêt communautaire par des formations en comptabilité.

Objectifs d'apprentissage

Connaître la procédure de création et les principes de gestion d'un compte en banque.

Durée et public cible

1 h. Membres du bureau exécutif d'une entité de gestion d'une forêt communautaire et plus particulièrement les trésoriers, président et commissaire aux comptes en charge des finances.

Matériel

Un tableau, des craies, une fiche aide-mémoire (annexe 1), un bloc-note, une gomme et un crayon par participant.

Dispositions préalables à la séance d'animation

Imprimer autant d'exemplaires de la fiche aide-mémoire (annexe 1) qu'il y a de participants.

Description de l'activité en séquences

Légende :		
<p>☆ : l'animateur</p> <p>☞ : le public</p> <p>⚡ : consigne pour l'animateur</p>		
Séquence 1	Introduction 10 min	<p><i>Présentation de l'équipe</i></p> <p>☆ Quelqu'un peut-il rappeler ce que nous avons vu durant la formation en comptabilité ?</p> <p>⚡ Recueillir leurs différentes réponses sans émettre de jugement négatif. Il faut installer une ambiance qui favorise la participation de chacun.</p> <p>☞ Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • défini la comptabilité ; • décrit les outils du comptable et notamment les éléments du cahier de comptabilité ; • expliqué ce qu'est un devis et comment comparer des devis entre eux ; • compris ce qu'est une facture et ce qu'elle doit contenir ; • expliqué l'importance du rapport comptable.
Séquence 2	Émergence des représentations 5 min	<p>☆ Vous avez donc vu comment gérer l'argent de l'association. D'après vous, où cet argent peut-il être conservé ?</p> <p>☞ A la banque ou au village, par le trésorier.</p>
Séquence 3	Création d'un compte en banque 15 min	<p>☆ D'après vous, qu'est-ce qu'un compte en banque ?</p> <p>☞ C'est un compte qui est donné à un client. Il possède un numéro de compte qui est unique. Le client peut garder son argent, tracer ses entrées, ses sorties et faire le solde de son compte.</p> <p>☆ Savez-vous comment créer un compte en banque ? D'après vous, comment faut-il faire ?</p> <p>☞ Il faut se présenter à la banque de la Poste avec sa pièce d'identité et demander l'ouverture d'un compte.</p> <p>☆ Et dans le cas d'une association, pensez-vous qu'il y a une différence ?</p> <p>☞ Oui.</p>

		<p>☆ Laquelle ?</p> <p>☞ Une seule personne ne peut pas ouvrir un compte en banque au nom d'une association.</p> <p>☆ Combien de personnes au minimum sont nécessaires pour ouvrir un compte en banque au nom d'une association, d'après vous ?</p> <p>☞ Trois personnes. Elles doivent se présenter avec leur pièce d'identité.</p> <p>☆ D'après vous, qui sont les trois personnes les mieux indiquées pour ouvrir un compte au nom de leur association ?</p> <p>☞ Le trésorier, le président et le commissaire aux comptes de l'association.</p> <p>☆ Si je vous suis bien, pour ouvrir un compte pour une association, le président, le trésorier et le commissaire aux comptes doivent se présenter à la banque avec leurs papiers d'identité ?</p> <p>☞ Oui, c'est cela.</p> <p>☆ Est-ce suffisant ?</p> <p>☞ Non. Ils doivent également apporter un copie des statuts de leur association.</p> <p>☆ D'après vous, l'ouverture du compte est-elle gratuite ?</p> <p>☞ Non. Elle est payante. Elle coûte 25 000 CFA à La Poste.</p> <p>☆ C'est juste. Et ces 25 000 CFA doivent rester en permanence sur le compte. Attention, ce que nous venons de voir est valable pour la banque de La Poste. Il se peut que les règles changent un peu si l'on ouvre un compte dans une autre banque.</p> <p><i>Récapitulatif par un participant de la procédure de création d'un compte en banque.</i></p>
<p>Séquence 4</p>	<p>Gestion d'un compte en banque</p> <p>15 min</p>	<p>☆ Une fois que le compte en banque est créé. Qui peut déposer de l'argent dessus ou en retirer ?</p> <p>☞ Tout le monde. Même une personne qui n'est pas membre de l'association (exemple : un client qui achète des produits à l'association, un donateur, etc.).</p> <p>☆ Qui peut retirer de l'argent du compte ?</p> <p>☞ Au moins 2 des 3 personnes qui ont ouvert le compte.</p> <p>☆ A part ces trois personnes, aucune autre personne ne peut</p>

		<p>retirer de l'argent sur le compte de l'association ?</p> <p>☞ Non.</p> <p>☆ En êtes-vous sûrs ? Pensez-vous que la gestion du compte en banque est gratuite ?</p> <p>☞ Non, c'est vrai. La Poste peut retirer de l'argent pour la gestion du compte. Ce sont les frais bancaires.</p> <p>☆ A votre avis, comment fait-on le suivi d'un compte en banque ?</p> <p>☞ On fait le suivi du compte exactement comme on fait le suivi d'un cahier de comptabilité. on note les entrées, les sorties et le solde pour connaître la situation du compte à tout moment. C'est même plus facile, car les employés de la banque sont disponibles pour donner des indications et des conseils aux clients.</p>
<p>Séquence 5</p>	<p>Conclusion 15 min</p>	<p>☆ En guise de récapitulatif, je vous propose de citer les avantages de garder l'argent de l'association à la banque.</p> <p>☞ Il y en a plusieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'argent est géré avec une plus grande transparence ; • l'argent est gardé plus sûrement. Il est à l'abri de l'humidité, des incendies, etc. ; • le trésorier évite de mêler les sorties et les entrées de l'association avec son argent ; • un opérateur économique peut verser l'argent sur le compte de l'association directement plutôt que de le donner en liquide ; • etc. <p>☆ D'après vous, quels sont les inconvénients de garder l'argent de l'association à la banque ?</p> <p>☞ Il y en a plusieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la banque est souvent éloignée (en ville) ; • il faut que plusieurs personnes donnent leur signature au guichet de la banque pour effectuer un retrait ; • il faut payer des frais pour la création et pour la gestion du compte ; • les frais d'ouverture du compte ne sont remboursables qu'en cas de fermeture complète dudit compte. <p>☆ A présent, vous êtes suffisamment informés pour décider si vous créez maintenant ou plus tard un compte en banque pour gérer l'argent de votre association.</p>

		A bientôt pour une prochaine visite de notre équipe et merci pour votre participation.
--	--	--

Résultats attendus de l'animation

Les participants connaissent les étapes pour créer un compte en banque.

Ils savent quelles sont les règles pour gérer un compte en banque.

Ils peuvent citer les avantages et les inconvénients de la gestion d'un compte en banque pour une association.

Recommandation

Éviter de donner directement les bonnes réponses. Amener plutôt les participants à les formuler eux-mêmes, en les mettant sur la piste.

Annexe 1 : Aide-mémoire sur la création d'un compte en banque pour une association

1. Comment créer un compte en banque ?

Trois membres du bureau exécutif doivent se présenter à la banque avec leur pièce d'identité à jour et la somme de 25 000 CFA. Ils doivent également apporter les papiers prouvant qu'ils font partie d'une association légalisée (statuts).

2. Comment retirer de l'argent sur le compte en banque ?

Deux des trois membres qui ont ouvert le compte doivent se présenter en même temps pour signer un retrait.

3. Comment déposer de l'argent sur le compte en banque ?

N'importe qui peut déposer de l'argent sur le compte d'une association en effectuant un virement ou en se présentant à la banque. Il doit simplement connaître le numéro du compte en banque.

5. Est-ce qu'un compte en banque est gratuit ?

Non, la banque prélève des frais bancaires pour sa gestion.

6. Qui peut suivre le compte ?

Tous les membres peuvent demander un suivi du compte en banque et recevoir un relevé des transactions détaillé.